

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par la SARL CLABEAU GOSTEAUX, 4 rue de Fla, 60850 SAINT GERMER DE FLY.
- Considérant des travaux d'abattage et d'élagage sur une portion située entre le 35 bis rue du Lavoir et l'intersection entre la rue du Lavoir et la route de la Couture.

A R R E T E

Article 1^{er} : Pendant la durée du chantier qui se déroulera du 14 avril 2025 au 18 avril 2025, la circulation des véhicules sera réglementée suivant les dispositions ci-dessous.

Article 2 : Les prescriptions des articles ci-dessous seront matérialisées par la mise en place de la signalisation réglementaire, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

Article 3 : La circulation sera interdite rue du lavoir sur la portion située entre le 35 bis rue du Lavoir et l'intersection entre la rue du Lavoir et la route de la Couture.

Article 4 : La circulation sera déviée par la rue du Lavoir et la RD930 d'une part et par la rue du Lavoir et la RD145 d'autre part.

Article 5 : Une signalisation pour interdire et dévier la circulation sera mise en place par les services technique de la commune de Ferrières-en-Bray.

Article 6 : La SARL CLABEAU GOSTEAUX veillera à maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux dès la fin des travaux.

Article 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SARL CLABEAU GOSTEAUX
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen,
- Madame la Secrétaire Générale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 07 mars 2025

Le Maire



Marie-Françoise MULLERVAL